

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de

Vauquelin-Doulon

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

garçons

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation)

Les Frères des écoles chrétiennes

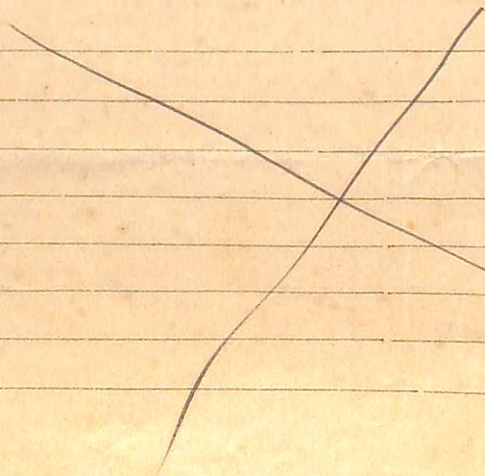
1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

*L'école est établie depuis l'année dernière, novembre 1891.
Les frais du premier établissement ont été faits au
moyen de quête dans la paroisse.*

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

*Le Curé est propriétaire de l'immeuble et de tout
le reste ; il a entre les mains le titre de propriété.*

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?



4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Nous avons 5 frères dont 3 pour la classe, 1 surveillant et un cuisinier. Actuellement l'école compte 170 élèves, dont une vingtaine de gratuits. Au cours de l'année le nombre des chambriers s'est élevé jusqu'à 43, mais depuis que le font s'allonge, ce nombre est diminué de moitié. La rétribution scolaire est de 1^{fr}.50 pour les externes et de 1^{fr} pour les internes.

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Chacun des Frères qui font la classe a un traitement de 700^{fr} qui est fourni par la rétribution scolaire. Le prix de la demi-pension sert à entretenir le surveillant et le cuisinier, seulement, comme d'un côté le nombre des chambriers a tant diminué et que de l'autre le nombre des externes payants donne un excédent pour l'entretien des classes, ce dernier excédent aux Frères comme compensation.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

L'école est grevée de (18000⁺) dix huit mille francs de dettes provenant du premier établissement; on y pourvoira facilement sans qu'il en soit grâce à la générosité des paroissiens.

G. Lliou,
curé

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?